
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2011

Nombre de membres afférents au CM : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil onze, et le 18 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 8 novembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, ROHR Maurice, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absents excusés : Mme. KLEIN Eliane, M. PETIT Lionel

1. VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES DE VAUDONCOURT (VILLAGE ET FERMES)

Il est rappelé en préambule que les discussions menées en dernière séance ont conclu à la nécessité d'assurer dans la Rue de la Chapelle une reprise des trottoirs complétée par un aménagement sommaire des usoirs, dans un esprit d'ensemble. La première ébauche qui se limitait à un traitement de la vaste place incluse entre la chapelle et la mairie-annexe a été rejetée dans le souci de satisfaire les riverains sur un linéaire plus développé. Par ailleurs, l'attente déjà ancienne des propriétaires du Chemin de Bannay implique la réalisation d'un trottoir le long de la rive bâtie. La voirie en amorce de la Rue de la Chapelle est par ailleurs très endommagée.

La nouvelle étude menée par le maître d'œuvre conclut à un coût estimatif de 134 057,50 € H.T. pour l'ensemble des travaux, sous réserve de s'en tenir, pour les usoirs, à la stabilisation des entrées de garage en enrobés, des accès piétons en pavés, ainsi qu'en un revêtement en tour d'échelle le long des façades. Les surfaces subsidiaires de l'usoir ne seraient traitées que par épandage sommaire d'un matériau concassé, charge à chaque riverain d'envisager par lui-même et à ses frais la fourniture et la pose d'un revêtement plus élaboré, après concertation avec la Municipalité.

Si la reprise d'enrobés est jugée indispensable en amorce de la Rue de la Chapelle, l'assemblée se montre plus nuancée quant à la limitation de reprise du tapis sur le tronçon chapelle – mairie. Compte tenu de la longueur subsidiaire, il est souhaité qu'une reprise totale du linéaire soit effectuée en évitant tant que possible la dérive du coût découlant des obligations localisées de décaissement complet de la structure de chaussée existante. Le Conseil Municipal convient de l'obligation de s'en tenir à l'enveloppe financière définie, et conclut que d'éventuelles modifications ne pourront être décidées qu'au terme de la consultation des entreprises, si une diminution notable du coût est constatée.

Monsieur ROGOVITZ déplore que la procédure suivie n'ait pas associé l'ensemble du Conseil Municipal lors des diverses phases d'étude et souligne son incompréhension face au fait que les élus de Varize n'aient pas été conviés à la dernière présentation du projet au public faite en mairie de Vaudoncourt. Monsieur le Maire rappelle cependant le caractère d'urgence relative de cette affaire découlant des engagements financiers du Département de la Moselle conclus dans la cadre d'un contrat triennal et des subventions complémentaires qui doivent être sollicitées sans tarder auprès d'autres instances pour le volet paysager.

Monsieur VINCLER fait part de sa désapprobation quant à un nouvel ajournement sur 2 à 3 ans de la reprise de voirie des fermes, dont il est rappelé qu'elle serait nécessaire en totalité pour Léovillers, et

par tronçons vers Plappecourt. Il souligne que la dégradation de l'enrobé de la Rue de la Chapelle est sans commune mesure avec celle des dessertes de fermes. Pour Léovillers, Monsieur VINCLER s'engage à procéder par lui-même à l'épandage de laitier sous réserve de la prise en charge par la commune du coût du matériau ainsi que des opérations de nivellement fin et de compactage. Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition, qui serait tributaire du dégagement d'un excédent d'environ 10 000 € sur le coût total des travaux de Vaudoncourt.

2. AMENAGEMENT PAYSAGER A VAUDONCOURT – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

3. AMENAGEMENT PAYSAGER A VAUDONCOURT – DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

L'aménagement des usoirs à Vaudoncourt revêtira un aspect paysager destiné à souligner le caractère rural des lieux en mettant en valeur le cœur du bourg articulé autour de la chapelle et de la mairie-annexe, au sein d'une place bordée d'habitations en bâti continu typique de la région. Elément du lien social, ce vaste espace constitue le lieu de rencontre de la population où se déroulent les manifestations traditionnelles (fête de la chapelle, brocante, soirées entre voisins, etc.)

A ce titre, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Il sollicite par ailleurs une subvention auprès de M. le Président du Conseil Régional de Lorraine, au titre de la Politique Régionale d'Appui aux Territoires.

Le chiffrage de l'opération s'établit à 134 057,50 € H.T. dont 39 755,- € H.T. d'aménagements à caractère paysager. Une participation de l'Etat est escomptée à concurrence de 30 % de ce dernier montant, une participation de la Région à concurrence de 10 %.

4. DIVERS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'envisager dès 2012 un complément d'équipement au columbarium, cinq cases sur les six installées à l'origine étant déjà concédées. La dépense sera inscrite au budget primitif.

Il est signalé à l'assemblée qu'un premier versement relatif au protocole d'accord conclu suite aux malfaçons du cimetière a été perçu par la commune ; il s'agit de la part due par l'entrepreneur, prise en charge par son assureur. La participation du maître d'œuvre est toujours en attente.

Après concertation avec la Municipalité de Bannay, il est convenu d'appeler une participation à l'organisation de la fête de Saint-Nicolas du 3 décembre à hauteur de 15 € par enfant, soit un total de 135 € pour les neuf enfants de la strate d'âge.

5. REPARTITION DES FRAIS INTERCOMMUNAUX EGLISE ET CIMETIERE

A 20 heures 30, le Conseil Municipal de VARIZE accueille la Municipalité de BANNAY, conduite par Monsieur François GOSSLER, Maire.

Le décompte des charges habituelles de fonctionnement s'établit comme suit pour 2010 / 2011 :

Vétérance sapeurs pompiers, fonctionnement église et cimetière :

TOTAL :		1995,54 €	à répartir entre :		
VARIZE	490 habitants :	1995,54	x 490 / 560	=	1746,10 €

BANNAY	70 habitants :	1995,54	x	70 / 560	=	249,44 €
Total	560 habitants					1995,54 €
Participation de la Commune de BANNAY à l'extension du cimetière, selon tableau d'amortissement (2005 / 2018)						1094,08 €

MONTANT TOTAL A VERSER PAR LA COMMUNE DE BANNAY	1343,52 €
--	------------------

La répartition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 00.

Fait et délibéré à VARIZE le 18 novembre 2011.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER

Rappel des points à l'ordre du jour :

1. Validation du projet d'aménagement des voiries de Vaudoncourt (village et fermes)
2. Aménagement paysager à Vaudoncourt – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
3. Aménagement paysager à Vaudoncourt – Demande de subvention régionale
4. Divers
5. Répartition des frais intercommunaux église et cimetière

Emargement des participants :

Brigitte COLLIOT

Christine KLEIN

Eliane KLEIN (absente)

Myriam RITZENTHALER

Christophe LOMANTO

Lionel PETIT (absent)

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Maurice ROHR

Claude SCHOUMACHER

Henri-Louis VINCLER